

Article

« L'espace public entre mythe, imaginaire et culture »

Vincent Berdoulay, Iná Castro et Paulo C. Da Costa Gomès
Cahiers de géographie du Québec, vol. 45, n° 126, 2001, p. 413-428.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/023001ar>

DOI: 10.7202/023001ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'espace public entre mythe, imaginaire et culture

Vincent Berdoulay

Laboratoire Société-Environnement-Territoire (SET)
CNRS et Université de Pau et des Pays de l'Adour (UMR 5603)
vincent.berdoulay@univ-pau.fr

Iná Castro et Paulo C. Da Costa Gomès

Laboratorio de Gestao do Territorio (LAGET)
Universidade Federal do Rio de Janeiro
inacastro@uol.com.br
cgomes@igeo.ufrj.br

Résumé

L'aménagement fait souvent appel à l'idée d'espace public, dont la portée sociale et politique demeure toutefois très discutée. Or une approche géographique peut aider à clarifier les aspects qui conditionnent son utilisation. On note d'abord que l'idée d'espace public s'inscrit sur un fond mythique porté par les idées de modernité, de justice, de démocratie, de rationalité et de sujet. Mais l'espace public ne fonctionne pas sur le mode du mythe, car il repose sur des normes et des règles qui mobilisent la rationalité du sujet. Il n'est pas pour autant un espace sans qualifications matérielles, sociales ni culturelles. Au contraire, il constitue un lieu, à la fois matériel et immatériel, qui fait aussi appel à l'imaginaire et à l'activité narrative du sujet.

Mots-clés : espace public, normes, mythe, imaginaire, culture.

Abstract

Public Space in Relationship to Myth, Imagination, and Culture

Urban and regional planning is frequently making use of the idea of public space; but, its actual social and political impact is very much debated. A geographical approach can help in clarifying the major aspects which are constraining its use. First, we note that the idea of public space rests on a set of myths which are related to the ideas of modernity, justice, democracy, rationality and the self. However, public space does not operate according to mythical modalities, because it requires norms and rules which draw on the rationality of the subject. Furthermore, it is not a space without material, social or cultural characteristics. On the contrary, it is a place which is both material and immaterial and which draws on imagination and on the narrative activity of the subject.

Key Words: public space, norms, myth, imagination, culture.

Longtemps pris en charge de façon très fonctionnaliste par les aménageurs de la ville – principalement architectes, architectes urbanistes, ingénieurs – l'espace public a de plus en plus été investi d'un rôle majeur par les théoriciens de la société, ce qui rejaillit sur les attentes renouvelées dont il fait l'objet en matière d'urbanisme. Dans cette invocation de l'espace public, ce qui frappe à première vue, ce sont les accents mythiques qu'elle semble posséder. Ainsi, dans des projets d'aménagement, référence est souvent faite à l'agora, forme urbaine idéalisée, présentée comme la quintessence du libre exercice de la parole, et, quoique historiquement très située, renvoyée au temps incertain des origines, celui du fondement de la démocratie. L'invocation de l'espace public semble aussi se renforcer de l'appréciation, souvent nostalgique, des diverses manifestations publiques de l'interaction sociale observables à travers le temps et les pays. Source de sens, il sert à envisager l'avenir. Ne paraît-il pas à beaucoup comme la panacée pour reconstruire le lien social, jugé aujourd'hui défaillant, ou bien comme un instrument pour compenser la déterritorialisation d'une société en mutation? La même tournure mythique se dessine à propos de l'espace public considéré sous l'angle purement politique, en tant qu'élément constitutif de la démocratie. Par exemple récemment, des discussions ont porté sur le rôle accru qu'il serait appelé à jouer pour tirer parti de l'irruption des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui semblent abolir les distances, ou encore pour satisfaire l'aspiration de certains à structurer politiquement de grands espaces économiques continentaux, comme l'Europe, ou étendus au monde entier, en raison des effets récents de la mondialisation.

L'intérêt pour l'espace public concret, matériel, fait ainsi écho aux interrogations sur l'organisation de la vie politique moderne. C'est, surtout depuis le XVIII^e siècle, le souci de la libre confrontation des opinions qui est en jeu, comme préalable aux décisions politiques. Il s'agit là, fondamentalement, d'une préoccupation pour un espace public multidimensionnel, d'ordre plus philosophique que géographique. Et ce, au point où les discussions sur le rôle et l'aménagement des espaces publics de nature matérielle demeurent relativement coupées des préoccupations relevant de la théorie politique. Il n'en reste pas moins que celle-ci semble contribuer, ne serait-ce que par ses ambiguïtés, à porter l'engouement récurrent pour la valorisation des places, rues, jardins et aménagements concrets en tant que pièces essentielles de notre devenir social et politique. On est donc en droit de s'interroger sur les liens, si ténus ou si mythiques soient-ils, qui uniraient la théorie politique et les orientations actuelles de l'aménagement. Cette interrogation peut, en fait, en accompagner une autre, portant sur les orientations d'action propres à rendre plus effectifs de tels liens.

La notion d'espace public et l'importance qu'on a pu lui accorder s'inscrivent à l'intérieur du puissant mouvement qui a travaillé la civilisation occidentale et que l'on a coutume d'appeler la modernité. Les contestations dont elle fait actuellement l'objet au nom d'un postmodernisme autodéclaré montrent qu'elle possède bien des aspects du mythe. Or l'invocation répétée du renforcement de l'espace public, et les lamentations concomitantes sur son insuffisance ou son déclin, semblent en faire un idéal quasi inatteignable, ou du moins difficilement et rarement atteint. Jusqu'à quel point, donc, la valorisation de l'aménagement d'espaces publics relève-t-elle du mythe? Quels en sont les ressorts les plus notables? Comment les prendre en charge du point de vue scientifique?

C'est ici qu'une approche géographique peut être d'un certain secours et c'est à la mise en évidence de cet apport que vise le présent article. Quelques recherches géographiques ont déjà montré l'intérêt de se pencher sur l'espace public et ce, dans des contextes variés (par exemple, Mercier, 1998; Augustin, 2000; Berdoulay et Morales, 1999; Da Costa Gomès, 2000; Ghorra-Gobin, 2001). Mais il demeure nécessaire de clarifier les éléments sur lesquels s'appuyer. En se situant à la croisée des réflexions politiques et culturelles en géographie, il est possible de cerner certaines des orientations les plus propices à faire avancer la compréhension de la dynamique des espaces publics et, partant, de leur aménagement. Plus précisément, nous allons essayer de montrer que l'intérêt de se pencher sur l'espace public, tant dans son fonctionnement géographique que dans son potentiel en aménagement, repose sur la combinaison de plusieurs de ses aspects, tant sociopolitiques que matériels, qui relèvent non seulement du mythe, mais aussi de l'imaginaire et de son appel à l'activité culturelle des individus.

Nous partirons donc de l'énoncé de ce qui fonde un espace public, en reprenant ce qui ressort de la théorie politique. Nous verrons que, sur le plan théorique, la notion peut bien être circonscrite et que ses implications normatives sont importantes. Il sera alors possible de dégager les règles du lieu que l'espace public doit concrètement constituer, pour s'attarder sur l'examen de la part de mythe qu'il peut contenir, en la plaçant en rapport avec ce qu'il doit à l'imaginaire et à la culture, pour aboutir à la formulation d'une approche permettant d'envisager son analyse et les moyens de son opérationnalité.

LA THÉORIE ET SES IMPLICATIONS NORMATIVES

On sait que la montée de la modernité est fortement associée à une conception du politique qui repose sur une double affirmation : celle du droit à la liberté des individus et celle de la nécessité d'établir un ordre social qui promeut et garantit l'égalité de leurs conditions. La formation de cette nouvelle entité politique qu'est l'État moderne s'est faite selon l'idée que celui-ci doit conférer une valeur isonomique aux individus et qu'il doit en même temps être indifférent aux origines, croyances ou tout autre élément différenciateur. Cet État moderne ne s'exprime donc pas seulement comme une entité politique; il se déploie aussi comme un territoire, donnant une image spatiale de lui-même.

Cette relation entre la société et l'espace implique l'existence d'individus, unités autonomes, qui relèvent d'une grande variété de types et de niveaux d'attentes, d'intérêts et de pratiques sociales. Les différences entre les individus sont, en principe, infinies, et les seuls fondements qui leurs sont communs proviennent de la conscience de la diversité et de la croyance que l'association de ces différences constitue la stratégie la plus adéquate pour réussir à réaliser ses intérêts, qu'ils soient généraux ou particuliers. Pour atteindre ce but, il est nécessaire d'établir les bases formelles de cette association, contrats qui limitent, contrôlent ou punissent certaines attitudes au nom de l'équilibre de l'ensemble. Simultanément, cette association doit garantir et protéger certains droits et libertés considérés comme les plus grands avantages de cette coopération.

Afin de tracer la limite entre le condamnable et le souhaitable, entre ce qui doit être objet de coercition et garantie des droits, s'établit un ensemble de normes régulant la dynamique sociale de façon stable, générale et logique. Le terme latin de *jus*, pour désigner le droit et dont dérive le mot justice, renvoie à l'application objective de normes sociales d'ordres préventif et punitif au nom du bien commun. La différence entre ce qui est légal et ce qui est juste nourrit d'amples débats dans les sciences juridiques, mais le droit ou la loi, dans le cadre d'un système social fondé sur la logique, ont toujours comme principale justification de leur existence et de leur exercice le principe de justice. Comme il s'agit d'une association entre individus, avec des degrés variés d'investissements personnels et d'intérêts, et avec une capacité variée de jugement et d'adhésion à cet ensemble, la loi prétend être la garantie de la liberté du comportement à l'intérieur d'un spectre d'attitudes possibles et plausibles de tout un chacun.

Ce type de société a, comme élément fondamental de régulation et d'ordre, une disposition spatiale, c'est-à-dire que la loi s'exprime par la façon dont les choses sont organisées et distribuées dans le territoire, en fonction d'une cohérence formelle qui provient de l'intérêt général et, un tant soit peu, de l'équilibre entre le bien commun et les libertés individuelles. De fait, d'un point de vue spatial, c'est une condition fondamentale et absolument nécessaire, propre à la modernité, que de concevoir à l'intérieur de ce territoire un espace public, essence de sa forme démocratique. À bien des égards, l'espace public apparaît comme une modalité partielle et particulière d'un mythe plus vaste, celui de la modernité, à l'intérieur de laquelle l'approche du référent spatial a d'ailleurs subi de multiples avatars (Da Costa Gomès, 1996).

Or, à propos de cette idée apparemment si simple d'espace public, il existe un certain nombre de confusions qui en obscurcissent la compréhension et ce, au profit d'une confiance aveugle au pouvoir du mythe. Trois points méritent clarification. Le premier correspond à la définition négative, largement utilisée, selon laquelle est public ce qui n'est pas privé; cette dichotomie n'est pas adaptée, soit à cause de l'ambiguïté possible de leurs frontières, soit en raison de la possibilité d'autres statuts de l'espace (commun, collectif, etc.). Le deuxième point correspond au processus qui mène d'une définition juridique, consistant à considérer comme espace public une aire juridiquement délimitée, à l'inversion du regard, c'est-à-dire partant de la loi qui réglemente une existence pour aboutir à la définition d'un objet, alors qu'il est possible d'imaginer que celui-ci précède la loi et que, de plus, il se manifeste selon des modalités phénoménologiques qui échappent au cadrage juridique. Enfin, le troisième point concerne la conception, très répandue, de l'espace public comme ce qui est en libre accès. D'une part, cette conception a l'inconvénient de ne pas distinguer le public du collectif ou du commun, en ce sens que la simple qualité d'un espace d'être accessible librement n'en fait pas pour autant un espace public. D'autre part, il existe divers types d'espaces publics qui n'ont pas ce caractère d'accessibilité : les hôpitaux, les zones militaires, administratives, scolaires, etc., n'ont pas pour règle le libre accès, quoiqu'ils soient publics.

Il nous faut donc penser l'espace public à partir de ses attributs. Ce sont ceux qui possèdent une relation directe avec la vie publique. Pour une grande partie de la sociologie politique, l'espace public est le lieu du discours politique. Pour son fonctionnement, il doit d'abord s'établir une coprésence des individus. La

transformation de l'individuel en publique advient par l'intermédiaire du principe de publicité, soit la capacité pour un individu de présenter son point de vue en public sans obstacles, de le contronter à l'opinion des autres, d'instituer un débat (Habermas, 1978). Ainsi, l'espace public est simultanément le lieu où les problèmes se présentent, prennent forme, acquièrent une dimension publique, et où commence leur résolution.

Un des problèmes majeurs de notre société provient de ce qu'elle a transformé le public en spectateurs passifs. Aujourd'hui, spontanément, « le public » évoque l'idée d'une foule massée devant des images ou des discours à caractère spectaculaire, ou encore celle de masses caractérisées par un quotidien standardisé. L'espace public aurait été, en ce sens, en grande partie parasité par une transformation de la discussion sociale en spectacle. Mais ce type de jugement, où l'on peut percevoir des relents nostalgiques évocateurs d'un mythe, sert aussi à se projeter dans l'avenir. En ceci, il fonctionne comme un grand récit servant à légitimer les actions décidées au nom de la modernité. Il prépare notamment le terrain pour des initiatives concrètes en matière de promotion de la citoyenneté, car le défi est bien d'établir un espace public caractérisé par une participation active, normée, refondant l'espace du politique (Roman, 1993). Et c'est certainement le cas dès que l'on accorde plus d'attention à la variable de l'espace.

LES RÈGLES DU LIEU

Pour les défenseurs de l'espace public, il ne s'agit pas d'imaginer une utopie, où le bien absolu s'imposerait grâce au nouveau modèle qu'elle spécifie, ni de savoir comment transformer radicalement le monde, mais simplement d'établir les principes et les conditions en fonction desquelles une norme devient valide et pertinente pour toutes les personnes qui vivent ensemble. Ainsi l'unité de la société proviendrait d'une activité quotidienne, d'un agir communicationnel. Nous insistons ici sur cette perspective : l'espace public ne peut se concevoir que comme un lieu bien réel, au sens matériel et immatériel; les conditions et principes considérés comme nécessaires à la dynamique à laquelle il participe sont aussi des attributs de l'espace physique et matériel. Comme l'écrit I. Joseph (1998 : 52), « faut-il pour autant s'interdire tout rapprochement entre ces deux acceptions du terme d'espace public, entre l'espace abstrait qui se construit et s'élabore dans le parler-ensemble de deux ou plusieurs locuteurs (la conversation) et l'espace physique et sensible de coprésence de deux étrangers (la rue)? »

Dans son aspect physique, l'espace public est, avant toute chose, l'endroit (place, rue, commerce, plage ou tout type d'espace) où il n'y a pas d'obstacle, où quiconque a la possibilité d'accéder et de participer. Cette condition doit être la norme constamment revivifiée en dépit de toutes les différences et discordes entre les nombreux groupes sociaux qui y vivent et y circulent, afin que les règles de convivialité et de débat soient respectées. Cette accessibilité est donc physique, sans autres obstacles que ceux qu'impose la loi qui règle les comportements dans les aires communes. C'est pourquoi cet espace est aussi le *locus* de la loi. On peut dire que l'espace public est le lieu de l'indifférence, où les affinités sociales, le jeu du prestige affiché, les différences quelles qu'elles soient, doivent se soumettre aux règles de la civilité. C'est une caractéristique fondamentale de l'espace public, à côté de l'accessibilité, que J. Lévy désigne par l'*extimité* :

Le parcours dans l'espace public suppose une suspension de l'intime, qui en est, paradoxalement, une condition d'existence. [...] seul l'« anonymat », c'est-à-dire la garantie que l'autre urbain ne projettera pas son intimité sur la nôtre par une injonction à l'interconnaissance, permet à l'individualité de se développer et de se déployer, y compris dans l'espace public lui-même (Lévy, 1999 : 239).

C'est aussi ce que souligne R. Sennett (1979) quand il écrit que la ville devrait être le lieu des possibilités de rencontres sans que l'on soit poussé à révéler son intimité ou une supposée identité profonde. Il s'agit donc essentiellement d'une aire où se pratique la mixité sociale. Des groupes divers, avec des attentes et des intérêts différents, se nourrissent de la coprésence, dépassant leurs propres différences concrètes et leurs particularismes, dans la pratique récurrente de la civilité et du dialogue. C'est l'endroit où se met en œuvre un certain code de conduite, établi en rapport avec la présence et la cohabitation avec autrui. Civilité, urbanité ou politesse, les appellations ne laissent pas de doutes quant à l'origine spatiale du code, dont l'usage permet de faire de l'espace public un lieu de brassage et un enjeu fondamental de la vie sociale démocratique (Paquot, 1990). L'espace public correspond ainsi à la mise en scène de la vie publique, défilé varié de scènes communes où nous nous exerçons à l'art de la convivence.

C'est aussi un lieu de conflits, de problématisation de la vie sociale, mais par-dessus tout un espace où les problèmes sont signalés et signifiés. D'un côté, c'est un forum où il y a débat et dialogue; de l'autre, c'est un lieu d'inscription et de reconnaissance de l'intérêt public à propos de certaines dynamiques et transformations de la vie sociale. Toutes les villes possèdent des espaces publics exceptionnels qui leur renvoient leurs propres formes de sociabilité. À travers ces lieux de rencontre et de communication se produit une sorte de résumé physique de la diversité sociospatiale de la ville.

L'espace public est donc le résultat d'un genre de rapport contractuel avec l'espace. De cette manière, il s'oppose au concept d'espace communautaire, fondé sur l'idée d'une collectivité structurée sur une identité, elle-même issue d'une supposée affinité répartie également dans l'espace. Ce qui fonde l'espace public, c'est bien la loi et l'obéissance aux limites qu'elle impose. Mais il ne s'agit pas pour autant d'un espace aseptisé, *a priori* vide de sens, ne serait-ce que parce que les individus y apportent leurs propres différences. Il se présente comme le spectacle de la tension entre la différence et la cohabitation. Tout en assurant l'expression de l'individualité dans un univers pluriel, il dépend fondamentalement de l'affirmation permanente du contrat social qui le fonde.

On comprend alors le refus des défenseurs de l'espace public d'y protéger les identités collectives, car leur affirmation et leur constitution en identités politiques subvertiraient son statut public. Idéalement, la seule identité qui devrait s'y afficher de manière générale est celle qui est associée à la condition citoyenne, c'est-à-dire celle qui renforce l'idée d'adhésion au contrat social et qui fonde cet espace public, sans pour autant que l'individu doive renoncer à son identité et à sa différence. À la limite, l'apparition des identités dans cet espace public peut être comprise comme une demande de reconnaissance et une tentative de problématisation qui atteignent la sphère publique, s'ouvrant ainsi au débat public et au contrôle démocratique.

On le voit, même si beaucoup d'espaces publics peuvent à un moment ou à un autre réunir plusieurs des caractéristiques qui viennent d'être évoquées, on a affaire à une aspiration plus qu'à une catégorie stable du paysage politique et social. Tout se passe comme si l'espace public possédait une dimension mythique et qu'elle le travaillait et le soutenait sous forme d'un idéal dont on cherche à se rapprocher. Mais c'est aussi parce qu'il est sans cesse remis sur le métier, parce qu'il doit composer avec l'instabilité de son contexte politique et social et les caractéristiques culturelles de la population qui le fréquente, que l'espace public ne peut relever seulement du mythe : il est en interaction constante avec les réalités politiques et culturelles qui l'englobent.

DU MYTHE À L'IMAGINAIRE

« Le mythe est un récit symbolique » : c'est par cette phrase que J.-W. Lapierre commence un de ses ouvrages, afin de souligner les relations qui existent entre le mythe, le symbole et le récit (Lapierre, 1988). Toutefois, comme il n'y a pas consensus sur la façon dont ces relations se nouent, il faut s'y arrêter un instant pour mieux discerner jusqu'à quel point l'espace public en relève. Trois perspectives sont très utilisées (cf. Miguel, 1988; Balandier, 1988; Eliade, 1986; Barthes, 1957). La première définit le mythe comme étant dans le champ sémantique du mensonge, c'est-à-dire, dans le langage courant, désignant une idée fautive ou une image simplifiée et erronée de la réalité. La deuxième, en contradiction avec celle-ci, provient de l'anthropologie et de la philosophie et renvoie à une forme de pensée opposée à la logique et à la science. La troisième perspective, liée à l'histoire des religions, considère que le mythe surgit du récit des origines, avec une forte signification pour assurer la cohésion sociale, et dont la portée dépasse de loin les limites temporelles et territoriales des sociétés dites primitives.

Les perspectives faisant du mythe un mensonge ou une pensée opposée à la raison le posent en obstacle à la vraie compréhension du monde, et elles mènent la science à revendiquer sa mort et la raison à chercher à supprimer l'irrationnel quelqu'en soit le coût. Cependant, comme l'a bien souligné G. Balandier (1988), le mythe est présent par l'intermédiaire de ses métamorphoses dans tous les espaces, se transformant, s'adaptant et survivant même dans les sociétés dites civilisées.

C'est donc la possibilité du mythe comme récit d'un événement fondateur, dont la croyance fonctionne comme un élément de cohésion sociale et comme force mobilisatrice de mouvements historiques, qui retient ici notre attention pour développer l'analyse géographique du politique et du territoire. Les images de débuts fabuleux et la projection dans un futur tout aussi fabuleux sont relativement nettes dans certains mythes politiques, notamment ceux qui renvoient aux grands moments de l'histoire nationale (Kong et Yeoh, 1997). Le mythe politique, ancré dans le passé, assure aussi, en général, une fonction importante de cohésion sociale. Balandier (1976 : 203) fait ressortir comment le mythe sert de justification, que les gardiens de la tradition, les détenteurs et bénéficiaires de l'autorité savent excellemment utiliser.

En ce sens, même la civilisation occidentale, moderne et rationnelle, peut être interprétée à partir d'une « étonnante effervescence mythologique » qui n'a cessé d'accompagner les « bouleversements politiques des deux derniers siècles de

l'histoire européenne » (Girardet, 1986 : 11). R. Girardet propose un modèle original d'analyse de l'imaginaire politique européen, soulignant l'actualité et l'opérationnalité des mythes, des symboles et des rituels. Ainsi, quelle que soit l'acception du mythe, et il y en a beaucoup, il existe dans toute production mythologique un axe central et commun, soutenu par la forme narrative, par l'image et possiblement par l'émotion. Ce sont ces caractéristiques qui font du mythe, encore aujourd'hui, une ressource pour comprendre les processus sociaux. Dans le domaine du politique, où l'émotion et le discours jouent un rôle fondamental, et donc qui n'est pas et ne pourrait être un espace fait seulement de raison, le champ ouvert aux mythologies est toujours fertile. Une approche qui se proposerait de penser les relations sociales, la politique et même l'espace en privilégiant les choix purements rationnels, définis dans les cadres d'un paradigme utilitariste, demeure fondamentalement limitée. La politique ne peut être comprise seulement à partir de décisions rationnelles parce qu'elle suppose des choix qui sont orientés aussi par des intérêts et des valeurs. Celles-ci se repèrent autant dans les croyances et les systèmes de codes socialement acceptés que dans les limites territoriales établies pour leur exercice. Et c'est en vue d'une territorialisation des valeurs sociales qu'ont pu être institués des découpages territoriaux de l'identité, locale, régionale ou nationale.

Cette sensibilité pour l'espace à propos de la chose politique a bien été vue par H. Arendt (1998). Dans sa volonté de comprendre ce qu'est la politique, elle avance que celle-ci survient entre les hommes pour rendre compatibles les différences et assurer la liberté de chacun. Mais, pour Arendt, agir librement, c'est agir en public; en somme, le public constitue l'espace originel du politique. L'homme doit s'y affirmer, dans sa relation politique aux autres. L'existence de cet espace est liée au fait que partout où les hommes se regroupent - que ce soit dans la vie privée, sociale ou publique - apparaît un espace qui les unit et en même temps les sépare des autres. Le contenu de cet espace se manifeste différemment : dans la vie privée, par des coutumes; dans la vie sociale, par des conventions; dans la vie publique, par des lois, constitutions, statuts, etc. Dans cette perspective, Arendt considère qu'un espace public ne peut devenir politique que s'il est garanti dans une ville, c'est-à-dire que s'il est lié à un lieu « concret et durable » (*ibid.* : 54). Loin d'un espace indifférencié, théorique, neutre, la réflexion de Arendt la mène à convoquer la notion de lieu, avec toute sa concrétude et son potentiel de vécu, pour signifier la réalité de la fonction politique. En donnant de l'épaisseur à cet espace, à la fois matériel, public et politique, la notion de lieu le sort de son utilisation exclusivement mythique et permet sa prise en charge géographique.

Qui plus est, la politique signifie, au-delà de la liberté, la rencontre et la visibilité, pour lesquelles deux dimensions sont essentielles : un espace et une attitude, qui se structure autour de valeurs et possède, par définition, une dimension collective. C'est à ce propos qu'Arendt livre sa conception de l'imaginaire social, qui porte autant la valeur que les possibilités de la politique pour réaliser et garantir les espaces de liberté (Arendt, 1998 : 60). L'expérience partagée, cadrée par les valeurs, qui se manifeste lors de la rencontre dans l'espace, balise un autre champ vaste et complexe, dans lequel s'articulent les contenus symboliques et l'imaginaire social, et qu'explorent les sciences sociales et, entre autres, la géographie.

La discussion de l'inséparabilité entre espace et politique, soit dans son versant qui identifie la violence fondatrice des relations sociales et la nécessité de formes institutionnelles et de découpages territoriaux pour son contrôle (fondement moral de l'État moderne pour certains, depuis Machiavel, Bodin, Hobbes et Locke), soit dans la perspective de la politique comme liberté (formulée par H. Arendt), fonde l'existence d'un imaginaire politique. Ce dernier se constitue, selon la première perspective, dans le paradoxe de la nécessité sociale d'être ensemble et de gérer les confrontations latentes qu'elle engendre, et, dans la seconde, en tant que possibilité d'une existence humaine fondamentalement libre. Donc, au-delà du mythe, l'imaginaire ne peut-il nous rapprocher du fonctionnement effectif de l'espace public?

LES MÉDIATIONS DE L'IMAGINAIRE

Le terme imaginaire renvoie aisément aux mots qui partagent sa racine – image et imagination – et donc à sa signification courante de produit de l'imagination qui, en tant que tel, sans possibilité d'existence concrète, s'oppose à l'expérience comme source de connaissance. De là provient le défi, fondamental, de conceptualiser l'imaginaire de façon utile pour les disciplines qui n'ont pas pour objet l'étude des images mentales et la psychologie. Comment relever ce défi?

Il faut d'abord remarquer qu'il existe une tension entre image, imagination et raison, en tant que substrats de la connaissance et de la recherche de vérité, et qu'il s'agit d'une question posée par les grands systèmes métaphysiques depuis l'Antiquité grecque. La recherche de vérité chez Socrate ou chez Aristote établit que la voie unique d'accès à celle-ci passait par l'expérience des faits. Même si Platon et ses disciples considéraient le mythe, grâce à son langage symbolique et imaginaire, comme un moyen pour s'approcher de vérités indémonstrables, les courants rationalistes qui ont rejeté l'imagination comme source d'erreur se sont imposés progressivement dans la pensée occidentale, notamment en rapport avec la conception de la science (Berdoulay, 1988). Cette domination des courants rationalistes est toutefois contestée au sein de la modernité occidentale, avec notamment l'imaginaire, individuel ou collectif, considéré comme se matérialisant dans des actions informées par des images et des symboles (Durand, 1992; Dubois, 1985). S'attacher à l'étude de l'imaginaire revient alors à révéler le substrat symbolique des actions concrètes des acteurs sociaux, dans le temps et dans l'espace.

En somme, plus que simple produit de l'imagination, l'imaginaire peut être conceptualisé comme médiation entre le monde intérieur et le monde extérieur, ce qui donne une tout autre signification aux symboles, signes et allégories qu'il mobilise. En articulant réalité, discours et connaissance, la notion d'imaginaire peut se révéler empiriquement utile et les perspectives ouvertes sont immenses, quoique encore peu explorées (surtout par G. Durand, C. Castoriadis, G. Bachelard, J.-P. Sartre et M. Eliade). Mais l'extrême confusion des termes qui lui sont reliés et la dévalorisation de l'imagination dans les courants rationalistes de la pensée occidentale en ont fait une notion source de multiples polémiques. Il faut donc poursuivre notre clarification de la notion en fonction de notre préoccupation pour l'espace public, alors même que peu de travaux géographiques ont abordé la question.

Si, comme le rappelle G. Durand (1994), l'imaginaire constitue la connexion obligatoire par l'intermédiaire de laquelle se déploient les représentations humaines, y compris la pensée, nous pouvons remarquer que cette connexion se fait nécessairement avec l'espace, source inépuisable de signes et de symboles pour l'imaginaire social. Ainsi, s'il est de plus en plus accepté de considérer les images, les symboles et l'imaginaire comme des questions utiles pour l'avancement de la connaissance, l'espace en tant que contenant ou contenu symbolique a aussi attiré l'attention.

Certains géographes avaient déjà ouvert la voie et continuent à l'explorer (par exemple, Wright, 1925; Morissonneau, 1978; Bureau, 1984; Roux, 1999). Mais l'intérêt s'est diffusé dans d'autres disciplines. Ainsi, M. Maffesoli (1987, 1992) aborde l'imaginaire social comme une force instituant de l'imaginaire politique et l'espace comme le *locus* par excellence de stockage et de libération de cette énergie. Il accorde une grande importance à la proxémie, qui rend possible la convivialité et ses formes ritualisées, comme dans les fêtes religieuses ou populaires. Celle-ci renvoie aux histoires vécues au jour le jour, aux petites choses qui constituent la trame communautaire, la trame des relations interindividuelles, mais aussi la trame qui lie le sujet à un territoire, à une ville, à un environnement naturel qu'il partage avec d'autres. C'est ce qui fonde le « territoire-mythe » et structure une mémoire collective (Maffesoli, 1987). La contribution de Maffesoli consiste donc à comprendre les lieux et à affirmer la possibilité de leur existence sociale, même en dehors de cadres juridiques.

Cependant, également, l'imaginaire politique peut devenir imaginaire territorial et s'en nourrir. Il y a ici, donc, une forme d'interdépendance sociospatiale de contenu politique et territorial objectivée dans l'imaginaire social. Il s'agit alors de proposer que tout imaginaire social, de même qu'il possède une forte composante politique, possède également une forte composante spatiale par l'intermédiaire du pouvoir symbolique attribué aux objets géographiques, naturels ou construits, qui sont en relation directe avec une existence humaine. En d'autres termes, tout imaginaire social peut se révéler imaginaire géographique (Castro, 1997).

Par là même, la difficulté est de saisir des processus visibles qui découlent de la symbologie des lieux, de leurs aspects mythiques et de leurs connotations subjectives, tout en tenant compte de la préoccupation récente du géographe qui adopte une vision critique des limites du paradigme utilitariste, que ce soit dans sa version positiviste ou sa version matérialiste. Nous réaffirons donc, pour reprendre les discussions précédentes, que tout imaginaire social est aussi imaginaire géographique, parce que le fruit d'un attribut humain, l'imagination, est alimenté par des attributs spatiaux qu'il ne faut pas dissocier. En d'autres termes, les objets géographiques font partie du quotidien individuel et collectif; ils participent de la pratique sociale que leur confère la valeur symbolique. La nature – plages, rivières, montagnes, forêts, campagnes, plaines etc. – et les constructions – rues, places, monuments, quartiers, pâtés de maisons, villes – se transforment en images, chemins et représentations de l'âme collective. Ces représentations géographiques constituent alors une façon d'être, une façon de parler de la Terre, ce « théâtre de l'aventure humaine » (Ferrier, 1990). Il y a donc dans l'imaginaire social une profonde géographicit  en raison de la relation concrète qui s'établit entre l'homme et la Terre. « Relation », ici, doit être pris au plein sens du terme, comme une catégorie qui indique

le caractère de deux ou plusieurs objets de pensée qui sont ou peuvent être réunis dans un même mouvement définissant le mode de son existence et de son devenir.

Il existe alors une relation qui ne peut être laissée de côté entre la géographicit  de l'exp rience humaine et l' laboration d'un discours qui n'est pas neutre, mais au contraire qui qualifie l'espace et ses objets, les rendant signifiants, porteurs de signifi s dans les repr sentations sociales. Par cons quent, ce discours exprime des valeurs symboliques qui pr sident   la structuration fonctionnelle de l'espace, avec des cons quences importantes sur son organisation par la soci t  en fonction des signifi s qui leurs sont attribu s.

Ainsi, rapport e   l'espace public, cette approche de l'imaginaire permet de d passer les limites impos es par une conception rationnelle ou utilitariste du politique qui ne devrait rien aux relations complexes des processus sociaux et spatiaux. En s'ouvrant aux discours, r cits et  motions, l' tude g ographique de l'espace public le fait ressortir non comme une forme id alis e, quasi mythique, mais comme un produit qui, sans nier la r f rence au mythe, est aussi culturel.

UN LIEU DE TENSION, DE R GULATION ET DE CR ATION

  la lumi re de ce qui pr c de, il est clair que le caract re mythique de l'espace public, tel qu'il est livr  par la th orie politique moderne, s'estompe au profit d'une vision plus complexe et plus concr te de ce qui l'instaure. C'est en accordant, d'un point de vue g ographique, toute l'attention que m rite le versant spatial de la notion que celle-ci acquiert une v ritable port e empirique. Dans cette perspective, l'espace public peut  tre abord    l'aide de la notion g ographique de lieu. En effet, face aux connotations trop topologiques du terme d'espace, la notion de lieu vise   insister sur les diff rences d'ordre qualitatif qui se rep rent dans le paysage, mais surtout qui signifient une relation particuli re entre la population et son environnement. Elle se distingue de la notion de territoire, qui insiste sur les pouvoirs qui l'instituent, sur les identit s qu'il promeut et sur les id ologies qui l'entretiennent (Berdoulay, 1985). Le lieu exprime plut t la fa on dont le sujet se constitue en rapport avec son milieu, l'entre-deux qu'il tisse entre sa propre subjectivit  et l'objectivit  de ses conditions de vie, la tension entre ces polarit s   laquelle il doit faire face et qui fait pr cis ment de lui un sujet (Tuan, 1977; Entrikin, 1991; Sack, 1997; Berdoulay et Entrikin, 1998). Parce qu'elle sollicite l'attention pour cette part active du sujet moderne, et notamment pour sa responsabilit  dans l'instanciation narrative du lieu, la notion peut servir   circonscrire la signification g ographique de l'espace public beaucoup plus ad quatement qu'un appel   la notion de territoire (Berdoulay, 1997).

Pas plus que du territoire, la dynamique de l'espace public ne rel ve de l'utopie. On sait que celle-ci renvoie   un mod le de soci t , dont la dimension spatiale peut  tre tr s d taill e et dont la s duction vient de sa logique de substitution globale   ce qui existe au moment o  elle est formul e (Manuel et Manuel, 1979). Plus pr cis ment, une utopie urbanistique correspond   une critique radicale de la r alit  et   un mod le de ce que celle-ci devrait  tre (Choay, 1980). Si, comme nous l'avons soulign , l'espace public poss de des aspects mythiques, il faut souligner qu'ils traduisent plus une aspiration   am liorer la cit  qu'  dessiner les contours qui devraient  tre les siens. Les  crits qui argumentent en faveur de l'espace public ne s'attachent pas   fournir et   d fendre un plan-type, ni des sp cifications sur sa

forme, ni encore sur la structuration sociospatiale du territoire où il est inclus. Bien sûr, des relents de formes architecturales héritées du passé et dotées d'une valeur mythique font régulièrement leur apparition. C'est notamment le cas pour les places, vues souvent comme devant être bordées d'arcades et offrir de grandes surfaces de libre mouvement pour les piétons, ce qui fait écho aux stéréotypes de l'agora antique ou de l'urbanisme de la renaissance italienne. Mais dans la pratique, aucune de ces formes réminiscentes ne constitue un modèle à suivre obligatoirement pour tirer parti de ce que l'espace public peut apporter. Loin de là.

C'est que le mythe, comme nous l'avons déjà suggéré, fonctionne comme un grand récit légitimant une certaine approche de la modernité. Il se dessine au travers des écrits sur l'espace public, que nous avons montré à propos des écrits politiques qui le valorisent. Or, s'il ne fournit pas un modèle contraignant de formes spatiales particulières, il énonce en revanche les règles précisant les conditions de son existence et de son fonctionnement. C'est bien par là qu'il ne relève pas de l'utopie – au sens précédemment rappelé – et que sa dimension mythique le porte plutôt vers son institution concrète et pragmatique. En fait, on peut dire que, à la limite, un espace public ne pourrait fonctionner s'il était conçu comme utopique, c'est-à-dire indépendant des particularités de son contexte sociospatial. Parce qu'elle nie dans son principe logique la complexité de l'espace existant, à la fois matériel et immatériel, l'utopie ne peut engendrer les conditions nécessaires à l'émergence d'un espace public. Ce n'est pas parce qu'il possède une dimension mythique que l'espace public devrait relever de l'utopie. Au contraire même.

Cet espace, pour être public, ne peut donc être isotrope, simplement géométrique et vide de contenu. Il a besoin d'épaisseur et non d'homogénéité. De purs êtres rationnels, sans différenciation sociale ou culturelle, sans identités différentes, ne pourraient produire un espace public très significatif, faute d'en avoir réellement besoin. Son importance et son utilité deviennent tout autres, dès lors qu'il s'insère dans un environnement contrasté et qu'il est fréquenté par des gens relevant d'horizons différents et concernés par des enjeux à la hauteur de leurs divergences de vue. À la règle de la mixité sociale, nécessaire pour assurer la viabilité d'un espace public, s'ajoute celle de la diversité des enjeux, du plus anodin au plus crucial dans une société. C'est alors que le rapport à la nature en général et au matériel en particulier reprend ses droits. D'une part, les enjeux convoqués dans cet espace peuvent être de tous ordres, y compris naturels. D'autre part, les arrangements spatiaux, paysagers et architecturaux, conditionnent l'effectivité de l'espace public. De plus, celui-ci peut se déployer dans des environnements où prédomine la recherche du contact avec la nature (par exemple, la plage). L'espace public doit donc être envisagé comme quelque chose de concret, un mixte de matérialité et d'immatérialité, de nature et de socialité, un peu comme ces objets hybrides que la pensée occidentale s'est longtemps efforcé d'ignorer (Latour, 1991).

L'espace public prospère sur le terreau que lui fournit la diversité des opinions qui y sont apportées et mises en scène. Même s'il est clair que les identités et les particularismes n'ont pas à s'y imposer, qu'ils doivent être mis en sourdine, il n'en reste pas moins que leur existence constitue, à bien des égards, la raison d'être de l'espace public. Symbole de la genèse de l'intérêt général, celui-ci n'est pas en contradiction avec la diversité des identités, avec ce que l'on appelle souvent la culture première, c'est-à-dire celle qui est au plus proche des particularismes locaux. C'est

pourquoi certains soulignent l'importance persistante de la proximité dans la société moderne pour que se développe l'espace public à d'autres échelles, comme l'illustre la difficulté contemporaine à instaurer un espace public européen par le haut, plutôt qu'à partir de la localité (Smith, 1999).

Mais il n'est pas douteux, par ailleurs, que l'espace public succomberait aux assauts des identités particulières si les gens qui les possédaient n'avaient pas aussi comme valeur celle du respect de l'espace public. Celui-ci a donc également besoin de valeurs au-dessus de celles qui sont relatives à des cultures particulières. En somme, il dépend aussi d'une culture plus universalisante, souvent dite seconde, et qui se caractérise ici par des valeurs républicaines ou démocratiques de respect d'autrui et d'harmonisation des opinions. Comme signalé à diverses reprises, la démocratie – qu'elle soit considérée comme mythe ou pure rationalité – ne peut exister que par l'adhésion à un ensemble de valeurs, ce qui en fait un genre de vie des sociétés modernes, voire une culture transversale aux autres (Touraine, 1994; Entrikin, 2000). L'espace public apparaît donc bien comme un lieu, celui où s'exercent des tensions non seulement entre intérêts divergents, mais aussi entre deux niveaux de culture, la culture première et la culture seconde, des identités particulières et un système de valeurs démocratiques. Les ressources de l'imaginaire sont aisément mobilisées, quel que soit le niveau de culture concerné, tant elles constituent un fond sans cesse renouvelé d'images, de valeurs et de mythes (Sénécal, 1992).

Lieu de tensions, l'espace public est aussi celui de la régulation. Or celle-ci ne peut être atteinte, minimalement, par la mise à distance de ses propres valeurs en rapport avec celles des autres, et, idéalement, par la volonté de résorber les tensions entre les identités particulières et entre les différents niveaux de culture. Mais ne s'agit-il pas encore de culture? La réponse est affirmative dans la mesure où celle-ci est comprise moins comme un réservoir (ou ensemble de valeurs) que comme une activité personnelle (mais certes dépendante de valeurs). C'est la culture comme travail sur soi-même, comme activité par laquelle les opinions et l'image de soi, des autres et du monde peuvent évoluer librement (Berdoulay, 1999). N'y a-t-il pas là ce qui fait se rencontrer le mythe, l'imaginaire et l'activité du sujet, dans la détermination à instaurer un espace public?

Par la civilité qu'il exige, l'espace public invite cette activité culturelle par laquelle le sujet se crée lui-même, au contact de l'altérité, en travaillant sans cesse pour résoudre les tensions que nous venons d'évoquer. C'est parce que le sujet est actif que l'espace public fonctionne. Se définissant par sa liberté, son indépendance et sa responsabilité, le sujet se caractérise aussi par sa volonté de reconnaître les autres comme sujets et d'appuyer les règles qui le permettent (Touraine, 1994). Sa dépendance à l'égard de l'unité narrative qu'il cherche à se construire, et à reconstruire, pour lui-même a été soulignée par divers auteurs, notamment à la suite des travaux de P. Ricoeur sur l'identité (Ricoeur, 1990; MacIntyre, 1981). Quelle que soit la portée de cette interprétation du sujet, l'activité narrative ne peut que se déployer à propos de l'espace public. En effet, c'est à partir d'une multitude de récits (portés par les autres et nourris de l'imaginaire social et politique) que le sujet fabrique les siens, ceux qui lui permettent de combiner son projet de vie avec celui d'autrui, pour effectuer les ajustements constants qu'exige l'espace public. C'est la marque de la créativité à l'œuvre dans la société et dont les schémas rationalistes ou structuralistes n'ont pas su percevoir l'importance (Joas, 1999). Il faut voir l'espace

public comme un des lieux de cette créativité des acteurs sociaux. Et c'est par ce biais que les politiques d'aménagement peuvent chercher à le promouvoir, comme l'ont bien suggéré quelques expériences mêlant art et rénovation de places dans un contexte urbain menacé par la fracture sociale (Berdoulay et Morales, 1999).

Par l'activité culturelle, le sujet instaure l'espace public, c'est-à-dire qu'il s'appuie sur son imaginaire, nécessairement partagé, en même temps qu'il conforte des règles de fonctionnement par son propre comportement et qu'il mobilise les ressources de sa propre rationalité. Ainsi serait-il vain de chercher à opposer imaginaire et rationalité, car cela reviendrait à empêcher l'espace public de socialement s'instituer et fonctionner.

CONCLUSION

En déployant une approche géographique en rapport avec les théories du politique, de l'imaginaire et de la culture, il est possible de voir comment l'espace public constitue tout autant un horizon conceptuel, à caractère mythique, qu'un moyen d'analyse et d'action. En effet, il correspond à une idée qui a entretenu et entretient des liens étroits avec ce que d'aucuns appelleraient les mythes occidentaux de la modernité et de la démocratie. En ce sens, il en partage bien des aspects et peut être considéré comme marqué par la pensée mythique. En fait, il faut le voir comme s'inscrivant dans ce fond mythique où s'entrecroisent des valeurs très diverses, mais notamment portées par les idées de démocratie, de justice, de modernité, de rationalité et de sujet. Ainsi motivé par ce fond mythique, l'espace public ne fonctionne pas pour autant sur le mode du mythe, encore moins sur celui de l'utopie.

On peut, en tenant compte des apports de la théorie politique, en expliciter les normes et règles, et souligner qu'il fait largement appel, pour fonctionner, à la rationalité du sujet. Mais, à la lumière des observations et analyses ici présentées, il est toutefois clair que l'espace public est le contraire d'un espace sans qualifications matérielles, sociales et culturelles. C'est à proprement parler un lieu, mixte d'imaginaire (incorporant mythes et valeurs) et de rationalité, mêlant comportements faits de retenue et activité culturelle intense. Dépendant d'une activité narrative importante de la part du sujet, il relève de l'horizon culturel et du genre de vie que dessine la démocratie. C'est de cette activité culturelle, empruntant largement au mythe, que l'espace public tire sa force. Il s'ensuit que son aménagement doit tenir compte de sa nature de lieu, à la fois matériel et immatériel, et donc s'appuyer sur les relais culturels qui peuvent l'aider à le faire advenir et à acquérir son opérationnalité.

De façon plus générale, la recherche géographique sur les liens entre culture et espace public est essentielle pour justement ne pas confiner la démocratie à la culture occidentale, considérée comme spécifique à certains pays. Cette recherche de liens peut précisément s'enrichir des apports de l'expérience d'autres parties du monde, sans pour autant sombrer dans le relativisme, tant la culture renvoie, potentiellement, à l'activité du sujet. La citoyenneté a tout à y gagner. Et cet objectif invite bien à approfondir l'approche géographique de l'espace public.

BIBLIOGRAPHIE

- ARENDDT, Hannah (1998) *O que é política*. Rio de Janeiro, Bertrand Brasil.
- AUGUSTIN, Jean-Pierre (2000) Construction de sites, aménagement et mémoire collective : trouver sa place, de place en place... Dans J.-P. Augustin et C. Sorbets (dir.) *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*. Talence, MSHA, pp. 11-32.
- BALANDIER, Georges (1976) Mitos políticos de colonização e decolonização. Dans *As dinâmicas sociais*. São Paulo, Difel.
- (1988) *Le désordre*. Paris, Fayard.
- BARTHES, Roland (1957) *Mythologies*. Paris, Seuil.
- BERDOULAY, Vincent (1985) Les idéologies comme phénomènes géographiques. *Cahiers de géographie du Québec*, 29 : 205-216.
- (1988) *Des mots et des lieux*. Paris, Éditions du CNRS.
- (1997) Le lieu et l'espace public. *Cahiers de géographie du Québec*, 41 : 301-309.
- (1999) Géographie culturelle et liberté. Dans Jean-Robert Pitte et André-Louis Sanguin (dir.) *Géographie et liberté*, Paris et Montréal, L'Harmattan, pp. 567-573.
- BERDOULAY, V. et ENTRIKIN, J. N. (1998) Lieu et sujet. Perspectives théoriques. *L'Espace géographique*, (2) : 75-89.
- BERDOULAY, Vincent et MORALES, Montserrat (1999) Espace public et culture : stratégies barcelonaises. *Géographie et cultures*, 29 : 25-42.
- BUREAU, Luc (1984) *Entre l'éden et l'utopie, les fondements imaginaires de l'espace québécois*. Montréal, Québec/Amérique.
- CASTRO, Iná (1997) Imaginário político e território: natureza, regionalismo e representação. In I.E. Castro, P.C. Da Costa Gomes et R.L. Corrêa (dir.) *Explorações geográficas*, Rio de Janeiro, Bertrand Brasil, pp. 155-196.
- CHOAY, Françoise (1980) *La règle et le modèle*. Paris, Seuil.
- DA COSTA GOMÈS, Paulo C. (1996) *Geografia e modernidade*. Rio de Janeiro, Bertrand Brasil.
- (2000) La dynamique de l'espace public métropolitain et le recul de la citoyenneté au Brésil. Dans L. Dias et C. Raud (dir.) *Villes et régions au Brésil*. Paris, L'Harmattan, pp. 17-32.
- DUBOIS, Claude-Gilbert (1985) *L'imaginaire de la Renaissance*. Paris, PUF.
- DURAND, Gilbert (1992) *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris, Dunod.
- (1994) *L'imaginaire*. Paris, Hatier.
- ELIADE, Mircea (1986) *Mito e realidade*, São Paulo, Perspectiva.
- ENTRIKIN, J. Nicholas (1991) *The Betweenness of Place*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- (2000) Le langage géographique dans la théorie démocratique. Dans J. Lévy et M. Lussault (dir.) *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, pp. 189-199.
- FERRIER, Jean-Paul (1990) Savoir lire les lieux : plaidoyer pour une géographe composante des sciences morales et politiques. Dans A. Bailly et R. Scariati (dir.) *L'humanisme en géographie*. Paris, Anthropos, pp. 23-39.
- GHORRA-GOBIN, Cynthia, dir. (2001) *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*. Paris, L'Harmattan.

- GIRARDET, Raoul (1986) *Mythes et mythologies politiques*. Paris, Seuil.
- HABERMAS, Jürgen (1978) *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot.
- JOAS, Hans (1999) *La créativité de l'agir*. (trad. P. Rusch) Paris, Cerf.
- JOSEPH, Isaac (1998) *La ville sans qualités*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- KONG, Lilly et YEOH, Brenda (1997) The Construction of National Identity Through the Production of Ritual and Spectacle. *Political Geography*, 16 (3) : 213-239.
- LAPIERRE, Jean-William (1988) *Le pouvoir politique et les langues*. Paris, PUF.
- LATOUR, Bruno (1991) *Nous n'avons jamais été modernes*. Paris, La Découverte.
- LÉVY, Jacques (1999) *Le tournant géographique*. Paris, Belin.
- MACINTYRE, Alisdair (1981) *After Virtue*. Notre Dame, University of Notre Dame Press.
- MAFFESOLI, Michel (1979) *La conquête du présent. Pour une sociologie de la vie quotidienne*. Paris, PUF.
- (1987) *Le temps des tribus*. Paris, Méridiens Klincksieck.
- (1992) *La transfiguration du politique*. Paris, Grasset.
- MALINOWSKI, Bronislaw (1974) Myth and Primitive Psychology. Dans B. Malinowski, *Magic, Science and Religion and Other Essays*. Londres, Souvenir Press.
- MANUEL, F. E. et MANUEL, F. P. (1979) *Utopian Thought in the Western World*. Oxford, Blackwell.
- MERCIER, Guy (1998) Le Jardin Saint-Roch ou la centralité perdue. Dans G. Mercier et J. Bethemont (dir.) *La ville en quête de nature*. Sillery (Québec), Septentrion, pp. 129-155.
- MIGUEL, Luis F. (1998) Em torno do conceito de mito político. *DADOS - Revista de Ciências Sociais*, 41 (3) : 635-661.
- MORISSONNEAU, Christian (1978) *La Terre promise. Le mythe du Nord québécois*. Montréal, Hurtubise HMH.
- PAQUOT, Thierry (1990) *Homo urbanus : essai sur l'urbanisation du monde et des mœurs*. Paris, Éditions du Félin.
- RICŒUR, Paul (1990) *Soi-même comme un autre*. Paris, Seuil.
- ROMAN, Joël, dir. (1993) *Ville, exclusion et citoyenneté*, vol. II, Paris, Éditions Esprit.
- ROUX, Michel (1999) *Géographie et complexité. Les espaces de la nostalgie*. Paris, L'Harmattan.
- SACK, Robert D. (1997) *Homo Geographicus*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- SÉNÉCAL, Gilles (1992) Aspects de l'imaginaire spatial : identité ou fin des territoires? *Annales de géographie*, 563 : 28-42.
- SENNETT, Richard (1979) *Les tyrannies de l'intimité*. Paris, Seuil.
- SMITH, Andy (1999) L'« espace public européen » : une vue trop aérienne. *Critique internationale*, 2 : 169-180.
- TOURAINÉ, Alain (1994) *Qu'est-ce que la démocratie?* Paris, Fayard.
- TUAN, Yi-Fu (1977) *Space and Place: The Perspective of Experience*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- WRIGHT, John K. (1925) *The Geographical Lore at the Time of the Crusades*. New York, American Geographical Society.